

# **Cahier des charges concernant l'agrément des terrains de stage**

## **des internes en DES de Rhumatologie**

Critères élaborés en fonction de la grille d'agrément des terrains de stage du COFER (Collège Français des Enseignants de Rhumatologie)

### **I. Structures et équipements du service**

Les services demandant l'agrément pour les DES de Rhumatologie doivent :

- S'intituler service de Rhumatologie
- Comporter dans leurs structures :
  - Un secteur d'hospitalisation
  - Un secteur de consultation
  - Un plateau d'exploration fonctionnelle, d'échographie et de densité minérale osseuse
  - Un plateau de rééducation fonctionnelle
- Le service doit être constitué de plusieurs unités fonctionnelles de spécialités rhumatologiques différentes
- Appartenir à une structure hospitalière comportant un service de Médecine Interne, un service de Neurologie et un service d'Orthopédie.

### **II. Conditions de travail des internes**

Les internes en DES de Rhumatologie doivent pouvoir disposer :

- d'un bureau réservé aux internes pour effectuer leurs travaux,
- d'un téléphone et d'un ordinateur,
- d'une bibliothèque de service ou d'établissement,
- d'un accès internet.

### **III. Encadrement des internes DES**

Il est nécessaire que le service puisse réaliser un encadrement adéquat des internes avec :

- La présence au sein du service d'au moins un médecin rhumatologue plein temps, ancien Chef de Clinique Assistant de Rhumatologie faisant partie intégrante du service et assurant une visite pédagogique au moins une fois par semaine
- La présence d'un médecin encadrant qui ait une activité de recherche et de publication écrite ou orale (au moins une fois par an au niveau national)
- Une réunion hebdomadaire au cours de laquelle sont présentés des dossiers patients du service
- Une collaboration du service avec le service Hospitalo-Universitaire référent, avec participation active sur des projets Hospitalo-Universitaires

### **IV. Formations théoriques des internes en DES**

- Le service doit permettre à l'interne d'assister régulièrement à des cours qui lui sont destinés
- L'interne doit réaliser des présentations orales dans le service
- Le chef de service s'engage à permettre à l'interne d'assister aux enseignements locaux (université), interrégionaux et nationaux obligatoires du DES, définis par le coordinateur. Il doit également s'engager à permettre à l'interne de participer à un travail de recherche, à une préparation de thèse, d'article ou de communication.
- La formation en échographie ostéo-articulaire faisant partie intégrante de la formation en Rhumatologie, le service doit garantir un accès effectif à cette technique, avec supervision par un sénior expérimenté.
- Le service doit présenter un projet de formation pour l'interne en DES.

#### **V. Activités cliniques de l'interne**

- Dans le secteur d'hospitalisation, l'interne doit pouvoir se référer en permanence à un sénior sur place
- Les comptes rendus d'hospitalisation seront rédigés par l'interne
- L'interne doit pouvoir participer aux consultations du service
- L'interne doit pouvoir participer au tableau de gardes
- L'interne doit pouvoir réaliser dans le service des gestes techniques
- L'interne doit pouvoir accéder à un appareil d'échographie ostéo-articulaire, un plateau de rééducation fonctionnelle, une ostéodensitométrie dans le service.